

COURSES BANQUE DE FRANCE

06 et 08 décembre 2019



Contacts:

Bernard VESINS : domicile 01.44.07.35.87 – email : coursebdf@gmail.com

Tel pendant la course 06.76.74.67.64 ou 06.11.80.27.36



Conjointement avec le CSMF, un week-end courses est organisé
les 6, 7 et 8 décembre 2019 à Tignes Val Claret

L'A.S. BANQUE DE FRANCE
vous invite à participer à ses deux courses

Géant en 2 manches : le vendredi 06 décembre 2019
Slalom en 2 manches : le dimanche 08 décembre 2019

Tarif pour une course : inscription course + Forfait remontées mécaniques : 50 €

Géant en 2 manches : 30 €

Slalom en 2 manches : 30€

Forfait RM (stade slalom uniquement) : 20 €

Seules les demandes d'inscriptions accompagnées du **chèque de règlement** seront prises en compte. Date limite d'inscription 3 décembre 2019.

Dans l'attente de votre participation, nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente saison 2019/2020.

PROGRAMME PREVISIONNEL DU WEEK-END

Vendredi 06 DECEMBRE 2019 : géant en 2 manches

- 8h15 Remise des forfaits
- 9h30 Reconnaissance
- 10h15 1^{er} départ géant de la course Banque de France
- 11h45 Reconnaissance
- 12h30 2^{ème} manche géant

Dimanche 08 DECEMBRE 2019 : Slalom en 2 manches

- 8h15 Remise des forfaits
- 9h30 Reconnaissance
- 10h15 1^{er} départ slalom spécial de la course Banque de France
- 11h45 Reconnaissance
- 12h30 2^{ème} manche slalom spécial

REGLEMENT

- Les épreuves sont ouvertes à aux catégories U14 à Master, homme ou femme inscrit(e) dans un club titulaire de la licence F.F.S. 2019/2020 accompagnée d'un certificat médical en cours de validité.
- Le club de l'A.S.B.F. décline toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident se déroulant pendant et en dehors de la course.
- L'A.S.B.F. se réserve le droit de modifier le programme en fonction des conditions climatiques ou d'enneigement.
- Si la course est annulée pour cause de mauvaises conditions météorologiques, grève, ou incident technique grave, l'inscription ne sera pas remboursée.
- En cas de manque de participants, l'ASBF se réserve le droit d'annuler la course du vendredi 06 décembre 2019,
- En cas d'annulation après la date limite d'inscription (voir ci-dessus), des frais de désistement seront facturés aux clubs en calculant 10% des sommes engagées.
- Cette compétition étant inscrite au calendrier régional, l'homologation sera demandée par un délégué technique F.F.S. qui tranchera également tous les cas de disqualification.
- Des prix seront attribués aux trois premiers coureurs hommes et dames de la Course BANQUE DE FRANCE .
- Conformément à la législation en vigueur, le port du casque FIS et de la dorsale est obligatoire lors des épreuves.

